



**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE**

CODEV TMVL

# Comment améliorer l'accès aux piscines et aux bibliothèques ?

Avis adopté à l'unanimité, séance plénière du 5 février 2020

CODEV TMVL  
01/01/2020

## Table des matières

<i>Méthode</i> .....	2
Introduction.....	3
Une diversité des usage(r)s parfois vertigineuse, des attentes nouvelles, nombreuses, différenciées et parfois difficilement compatibles avec l'offre de service.....	4
Un territoire partiellement couvert.....	5
La notion d'accessibilité.....	5
Une répartition géographique à rééquilibrer.....	6
Des équipements d'inégale ambition car d'inégale vocation.....	6
Des horaires d'une rare complexité dans les bibliothèques et globalement peu pratiques dans les piscines.....	8
Le cas particulier de l'ouverture des bibliothèques le dimanche, une rareté opportunément mise en avant.....	10
L'information numérique des usagers : des sites en pagaille mais peu pratiques.....	11
Des tarifs et modalités d'adhésion hétérogènes, déroutants et ne facilitant pas la fréquentation multi-sites.....	11
Moderniser les équipements, oui mais jusqu'où ?.....	12
De l'intérêt de mettre les bibliothèques en réseau.....	12
Du risque de transformer les bibliothèques en tiers-lieux.....	12
De la nécessité d'adapter les métiers.....	13
La tentation d'en finir avec les piscines pour les remplacer par des espaces ludiques.....	13
12 propositions pour faciliter l'accès aux piscines et aux bibliothèques sur le territoire de Tours Métropole.....	15
Proposition 1 : compléter la couverture du territoire.....	15
On préconisera ici d'agrandir la Bibliothèque du Beffroi ou d'envisager un nouvel équipement au Nord de Tours pour les 89.000 habitants du Nord de la Métropole.....	15
Proposition 2 : observer de plus près les pratiques et mesurer en continu les pratiques.....	15
Proposition 3 : garantir un accès généralisé et facilité en mettant en réseau les équipements.....	15
Proposition 4 : harmoniser les tarifs et conditions d'accès.....	15
Proposition 5 : simplifier les horaires des piscines <b>ET</b> des bibliothèques : il faut ouvrir « mieux » ?.....	16
Proposition 6 : simplifier l'information numérique sur une plate-forme métropolitaine unique et donner à voir la fréquentation en temps réel.....	16
- Une appli ET un site internet donnant tous les horaires et tarifs de toutes les piscines, plans d'eau et bibliothèques du territoire, couplée à une information en temps réel sur l'affluence.....	16
Proposition 6 : garantir une desserte efficace en transport en commun des piscines et des bibliothèques.....	16
Proposition 7 : Faire des choix dans l'évolution des missions sans tomber dans les effets de mode.....	16
Proposition 8 : adapter les bibliothèques et les piscines au vieillissement.....	16
Proposition 9 : être plus volontariste sur l'apprentissage de la natation en positionnant TMVL comme un territoire « qui sait nager ».....	16

Proposition 10 : associer les usagers à la définition de l'offre.....	17
Proposition 11 : recenser les espaces de nage en dehors du parc des piscines publiques et proposer des accès encadrés.....	17
Proposition 12 : systématiser la gratuité des piscines pendant les périodes de canicule .....	17

### *Méthode*

*Pour mieux comprendre les enjeux qui se posent sur le territoire dans le cadre des deux types de service retenu par l'atelier (piscines et bibliothèque), l'atelier a :*

- *Rassemblé et étudié les informations disponibles existantes :*
  - o *Rapport de la Sénatrice Sylvie Robert sur les bibliothèques,*
  - o *Rapport Orsenna sur la lecture publique,*
  - o *Schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité au service public,*
  - o *Rapport de la Cour des Comptes de 2018 sur la gestion des piscines.*
- *Associé des membres du comités d'usagers de la piscine de Chambray les Tours,*
- *Auditionné des élus en charge de ces dossiers à la Métropole:*
  - o *Marie France Beaufrils Vice-Présidente de TMVL en charge des équipements sportifs,*
  - o *Cédric de Oliveira, Vice -Président en charge des équipements culturels.*
- *Entendu des experts:*
  - o *Stéphane Vincent, Président de la 27 ième Région,*
  - o *Marie Amélia Herbet, auteur d'un rapport « Vers des politiques métropolitaines de lecture publique : modèles et enjeux », 2019,*
  - o *Aude Devilliers, directrice des Bibliothèques de Tours,*
  - o *Les responsables de l'Education Nationale en charge de l'enseignement de la natation dans les écoles et collèges dans le Département d'Indre et Loire.*
- *Réalisé une enquête à partir d'un questionnaire auprès de plusieurs centaines de citoyens de l'agglomération,*
- *Effectué des visites anonymes dans une dizaine de bibliothèques et médiathèques du territoire.*

## Introduction

Face au vieillissement de la population, au développement du numérique, à une nouvelle organisation de la vie au travail ou en formation, entraînant des nouveaux rythmes de vie parfois désynchronisés, les services publics ou les services au public sont mis en tension et peinent parfois à s'adapter aux nouveaux usages.

A cela s'ajoute la complexité de l'organisation territoriale mal appréhendée par les usagers : qui fait quoi dans le mille-feuille territorial ?

Enfin, les usagers sont polymorphes, versatiles mais aspirant néanmoins à être entendus afin que leurs façons de vivre, sur un territoire élargi - sur le bassin de vie et non plus seulement sur le territoire communal- soit prise en compte, et ce, même si l'addition des attentes est parfois vertigineuse.

Si l'un des principes cardinaux du service public est qu'il doit, entre autre grande ambition républicaine, s'adapter -on parle de principe de mutabilité du service public-, le doit-il à n'importe quel prix et dans n'importe quelle condition ? Doit-il pour ce faire mettre en place des actions spécifiques visant à la réduction des inégalités d'accès ? En d'autres termes, le service public doit-il répondre à la somme des attentes ?

Se pose également la question de l'opérateur du service public. C'est ainsi qu'on a pu observer un glissement sémantique : **d'accès du service au public**, et non plus simplement de l'accès au service public. On peut faire le pari que la pluralité des acteurs ou opérateurs, et la nature du service rendu ne facilite pas la compréhension ou encore la facilité de l'information.

**Quoiqu'il en soit, c'est d'amélioration dont il s'agit.** Le champ des services au public étant très vaste, il a été décidé de restreindre le champ d'étude de l'atelier à deux secteurs incarnant la notion de service de proximité : les piscines et les bibliothèques. Ce sont en effet des secteurs traversés par une évolution des pratiques, mais également des secteurs aux modes de gestion évolutifs. Mais surtout, ces services s'inscrivent dans la vie quotidienne des habitants. Il s'agit donc d'une question de proximité dans toutes ses acceptions et cela pose la question du « périmètre de l'usage » : le bassin de vie ? la Métropole ? la commune ? le quartier ?

On n'abordera pas ici la question de l'opportunité ou non d'un transfert de gestion de ces équipements à la métropole : la majorité des bibliothèques est communale, ce qui n'est pas le cas des piscines dont la gestion est partagée entre les communes et la Métropole. Ce partage des compétences entre communes et métropole n'est pas toujours clair et ne permet pas une offre homogène. Or, l'utilisateur, avant tout métropolitain, ne s'y retrouve pas toujours.

En outre, la métropole n'est pas une île, elle attire des usagers des territoires voisins, mais également des touristes.

Enfin, et quel que soit le maître d'ouvrage, la gestion peut être confiée à un délégataire privé. Or, comme l'a soulignée la Cour des Comptes dans son rapport de 2018 sur la gestion des piscines, compte tenu du fonctionnement déficitaire, les collectivités en charge de la gestion de ces équipements doivent s'organiser pour assurer une meilleure surveillance, quand ceux-ci font l'objet d'une Délégation de Service Public. On mesure donc que la gestion est complexe, potentiellement communale ou intercommunale, en régie, ou déléguée au privé.

Cependant, ces choix politiques de gestion ne doivent pas masquer la seule vraie question pour les usagers. **Faut-il plus de bibliothèques ou de piscines ? Pour y faire quoi ? Faut-il modifier leur organisation et ouvrir plus ou mieux ?** C'est dans ce cadre que le Codev, en sa qualité d'expert de l'usage, a engagé une démarche visant à **déterminer si le réseau des services publics du territoire métropolitain, tel que celui des médiathèques et des piscines, répond aux usages souhaités souhaitables par ses habitants, mais également des missions de services, comme en l'espèce la promotion de la lecture et l'apprentissage de la natation pour diminuer le nombre de noyades.** On retrouve ici le triangle infernal entre l'utilisateur, la collectivité et la définition du service public :

Il s'est donc posé les questions suivantes :

- Quelles sont les attentes connues ou supposées des usagers
- Comment qualifier la qualité du fonctionnement ?
- Quelles pistes d'adaptation proposer à Tours Métropole

Seront abordés pour ce faire la diversité des usagers, l'offre des services, les tendances observables pour une adaptation des services, puis un bouquet de préconisations adaptées au territoire de la Métropole.

## Une diversité des usage(r)s parfois vertigineuse, des attentes nouvelles, nombreuses, différenciées et parfois difficilement compatibles avec l'offre de service

Qu'il s'agisse des bibliothèques ou des piscines, la difficulté réside dans la capacité de calibrer une offre qui prenne en compte les usagers dans leur diversité.

Les usagers des bibliothèques sont autant des habitants jeunes, scolarisés, étudiants, jeunes travailleurs, familles, actifs, retraités, lecteurs très réguliers ou épisodiques, cherchant un ouvrage ou un lieu pour travailler, un lieu pour rencontrer d'autres usagers, pour participer à des animations, ou encore pour se mettre au chaud pour les plus fragiles d'entre eux, pour lire la presse ou recharger un portable, faire un exposé, ou consulter des offres d'emploi, retirer un livre ou rendre un dvd, etc....venir seul, ou en groupe, en famille aussi, mais également en situation de handicap.

Les bibliothèques ne sont plus seulement des espaces de travail, de consultation et de prêt de livres, produits numériques.... Elles sont devenues des lieux de rencontres et d'animation, d'expositions...mais aussi des lieux pour maintenir un lien avec le reste de la société quand on en est exclu.

Dans les piscines, sont accueillis des nageurs, débutants ou confirmés, seuls ou affiliés à un club, des personnes venant prendre un cours de natation, suivre un programme de santé ou de rééducation, mais également un public plus oisif, venant jouer, profiter des plages pour lire, bronzer, discuter, bénéficier des prestations de bien-être, ou encore s'ébattre dans des bassins à remous, y passer une heure pour nager ou aller au spa, ou toute la journée avec les enfants. Les bébés y feront leur apprentissage de l'eau et les personnes fragiles viendront se détendre et nager à leur rythme dans le petit bassin. On mesure que ces publics sont très distincts et ne relèvent pas de la même nature de service.

Toutes ces pratiques nécessitent un **partage du temps, une cohabitation des espaces, voire des arbitrages, notamment sur les créneaux horaires. C'est sans doute là que réside la plus grande difficulté car les rythmes de vie sont de plus en plus désynchronisés** et il est de moins en moins vrai que la population puisse être cantonnée à des horaires précis : on sait en effet qu'avec les 35 heures et l'allongement de la durée de vie, les modes de vie sont très différents de l'organisation des années 70 reposant sur une société de salariés travaillant de 8h à 12h et de 14h à 18h. En outre, 60% des gens ne sont pas concernés par la question des rythmes scolaires, et enfin un salarié sur deux ne connaît pas d'une semaine sur l'autre ses horaires de travail. Comment dans ces conditions faire se rejoindre des modes de vie très éclatés avec des horaires complexes et parfois très contraignants (on pense ici aux piscines) et souvent aux bornes horaires peu extensibles ?

## Un territoire partiellement couvert

Ici carte pleine page des biblio et des piscines

### La notion d'accessibilité

Le principe de la mutabilité du service publics sous-tend le principe d'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services publics, inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe)<sup>1</sup>

L'accès au service public ne se réduit pas à l'accessibilité physique des équipements mais doit être entendu de façon plus large comme la possibilité pour chaque habitant de bénéficier de tels services. Cette notion recouvre, en effet, le temps et la facilité d'accès, l'adaptation administrative, culturelle et sociale du service, son coût et son tarif mais également son niveau de qualité.

Souvent à tort utilisée au sens restreint de l'accessibilité physique des équipements, la notion d'accessibilité renvoie à la **facilité pour un usager de disposer d'un service**.

La notion d'accessibilité d'un service peut se décomposer en sept dimensions :

- Le temps et la facilité d'accès ;
- La disponibilité administrative, culturelle et sociale du service ;
- Son coût et son tarif ;
- Son niveau de qualité ;
- La possibilité pour l'usager de choisir entre plusieurs opérateurs ou différents types de gestion
- L'information sur l'existence et les modalités du service ;
- L'image du service et sa perception par l'usager.

L'amélioration de l'accessibilité – qu'elle soit physique ou dématérialisée – concerne, à la fois, **l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, ainsi que les complémentarités nécessaires** à proposer, en particulier dans les zones déficitaires.

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public rendu public en décembre 2016<sup>2</sup> présente dans une première partie un atlas cartographique montrant les enjeux sur le territoire départemental. **Sur le périmètre de Tours Métropole<sup>3</sup>, il n'est pas noté de déficit**. C'est en effet une des caractéristiques de notre métropole par ses dimensions et la structure des communes la composant d'offrir des services en quantité satisfaisante, qui correspondent au niveau d'équipement moyen des agglomérations comparables.

**S'agissant de l'accès aux piscines et aux bibliothèques sur notre territoire, s'il leur temps d'accès est globalement raisonnable voire rapide, on questionnera les niveaux de qualité, les coûts, tarifs, horaires, et plus généralement la qualité au regard des standards modernes.**

Enfin, équipements incarnant la proximité, les piscines et les bibliothèques sont des services publics **chers** tant en investissement qu'en fonctionnement. Le choix de leur implantation est donc stratégique, tout comme le sont les modalités de fonctionnement, les choix opérés dans la gestion et la palette de l'offre.

---

<sup>1</sup> Les **lois** du service public tel que conçu par Louis **Rolland** dans les années 1930 sont au nombre de trois : il s'agit tout d'abord du principe de continuité du service public, de mutabilité du service public ensuite, et d'égalité du service public enfin. <https://www.carrieres-publiques.com/actualite-fonction-publique-les-lois-du-service-public-d-198>

<sup>2</sup> SDDASAP

<sup>3</sup> Voir ici l'avis rendu par le CODEV en date du 27 juin 2017 sur le SDAASAP

## Une répartition géographique à rééquilibrer

La carte présentée plus haut montre que le territoire de la métropole est plutôt bien équipé mais que la répartition territoriale n'est pas homogène : **on observe un déficit d'offre de piscine dans le sud-ouest de la métropole, et un déficit de bibliothèque d'importance au nord de la métropole.** La Médiathèque François Mitterrand est le seul grand équipement au Nord de la métropole, alors que la population est de 38.000 habitants pour la seule ville de Tours, auquel doivent être ajoutées les populations de Luynes, Fondettes, Saint Cyr, La Membrolle, Saint Etienne de Chigny, Mettray, Notre dame d'Oé, Chanceaux, Rochecorbon et Parçay-Meslay soit un total de **89.000 habitants.**

**S'agissant des piscines, c'est presque l'inverse : on note une importante offre de piscines au nord (Luynes, Fondettes, Saint Cyr, les piscines du Mortier et des Tourettes) sans parler de la piscine de Vouvray à proximité immédiate de la métropole. Cependant, les habitants de la partie sud-ouest de la métropole n'ont accès qu'à la piscine de Joué les Tours, et en dehors de la métropole, au Spadium à Monts.**

## Des équipements d'inégale ambition car d'inégale vocation

On se réfèrera ici aux visites mystères faite dans les équipements, aux résultats du sondage, à la lecture de l'étude de l'ATU datant de 2015 sur les équipements sportifs, mais également sur les auditions citées en préambule.

### *Le parc de bibliothèques est très inégal et les offres très hétérogènes<sup>4</sup>*

De bonnes qualité dans le centre urbain et dans les villes limitrophes, il est plus fragile dans la 2<sup>e</sup> couronne. 20 communes de Tours Métropole Val de Loire sont dotées de bibliothèques, médiathèques ou points de lecture à l'exception de Saint-Genouph et Berthenay (22 au total) :

- Pour la seule ville de Tours<sup>5</sup>, on compte 7 bibliothèques municipales<sup>6</sup> employant 110 agents, dont 55 bibliothécaires à la bibliothèque centrale. Ce chiffre est dans la moyenne des villes de la taille de Tours.<sup>7</sup> La spécificité de la BM (bibliothèque centrale) est d'être dotée d'un fonds ancien très riche. Cela lui permet d'être classée, comme 53 autres en France. En contrepartie, la gestion de ce fonds ancien (manuscrits, incunables) l'oblige à employer un conservateur d'Etat dédié à la gestion de ce fonds. Le public est très divers : composé de « visibles » et « d'invisibles », il est cependant faible au regard de la population. Seule 12,5% de la population tourangelle est inscrite à la BM (17113 inscrits en 2017, pour une population de 133252 hab.). Ce qui veut dire que 87,5% ne sont pas inscrits. Ce chiffre semble correspondre cependant à la moyenne nationale. Certes, on peut fréquenter la bibliothèque sans être inscrit mais la pratique ne sera pas de même nature.
- 6 bibliothèques en première couronne : La Riche, Chambray, Joué-lès-Tours, Saint Pierre des corps, Saint Avertin ainsi que la médiathèque à Ballan.
- 9 petites bibliothèques ou points de lecture : Druye, Fondettes, La Membrolle, Luynes, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint Cyr sur Loire, Saint Etienne de Chigny et Villandry.

---

<sup>4</sup> Observation suite aux auditions, visites mystères et consultation Internet

<sup>5</sup> Entretien avec Aude Devilliers, directrice des bibliothèques de Tours, le 5 mars 2019

<sup>6</sup> On notera l'exception de la Médiathèque François Mitterrand, métropolitaine, mais confiée en gestion à la Ville de Tours

<sup>7</sup> Il existe également la bibliothèque pour tous, la bibliothèque des Studios, la bibliothèque de la société archéologique de Touraine, la bibliothèque musicale de Tours et le réseau des Bibliothèques universitaires.

- Les temps d'ouverture au public peuvent aller de 5H par semaine à 36h.

A Fondettes par exemple<sup>8</sup>, la bibliothèque compte 5000 livres, essentiellement destinés aux jeunes enfants de moins de 11 ans. Les ouvrages sont disposés sur des rayonnages en bois. L'aménagement du local (70 m<sup>2</sup> environ) est très sommaire. Un inventaire informatisé a été mis au point : il sert à lister les volumes empruntés. Un catalogue en ligne permet la consultation du catalogue. Cette bibliothèque ouverte en 1967, quand la ville comptait 3.500 habitants, a peu évolué, alors que plus de 10.000 personnes résident aujourd'hui à Fondettes.

A Joué-les-Tours, la médiathèque apparaît traditionnelle, assez comparable aux bibliothèques classiques, chaleureuse, d'atmosphère familiale, d'accès facile. Les collections visibles sont assez limitées, plutôt grand public.

A La Riche, le personnel a paru compétent et dévoué et les activités tant permanentes (livres, musique, CD, DVD, postes de consultation internet, etc.) que ponctuelles (conférences, expositions, animations diverses) ont paru de qualité.

**Si dans l'ensemble l'accueil est considéré comme agréable**, la modestie de certains équipements, couplée à leur très faible ouverture au public<sup>9</sup> opère **une distinction majeure entre les bibliothèques de Tours et de la 1<sup>ere</sup> couronne, y compris celle de Ballan, considérées comme des équipements professionnels, et les offres de lecture public plus fragiles** mais auxquelles les habitants restent très attachés dans les communes de moindre taille.

Parmi l'ensemble de l'offre, certains équipements ont pu bénéficier de rénovation emblématique même si pas toujours bien comprises<sup>10</sup>. Certaines ont été créées dans des lieux magnifiques (Médiathèque de Saint Avertin), ou au plus près des quartiers de la politique de la ville (Médiathèque François Mitterrand), d'autres enfin ont été réalisées à la pointe de l'innovation numérique (Ballan). Certaines très modestes sont un peu désuètes ou au contraire étonnamment bien organisées (Luynes). On notera avec un peu d'étonnement la simplicité de la Bibliothèque de la 2<sup>e</sup> ville du département, Joué les Tours.

Il convient de préciser que pour les petites bibliothèques, le rôle et l'offre de la Bibliothèque Départementale de Prêt est essentiel et permet de « compenser » la modestie de certains équipements. Cet apport est d'autant plus apprécié qu'il permet aux petites bibliothèques de maintenir leur activité pour des communes éloignées des grandes bibliothèques.

**Un sort doit être réservé à la question des bibliothèques universitaires** et des étudiants. Le rapport Orsenna<sup>11</sup> lui consacre un traitement ad hoc. L'ouverture dominicale des bibliothèques universitaires (BU) est présentée dans ce rapport comme "le premier et le principal à traiter". Elles sont ouvertes 61 heures d'ouverture par semaine, ce qui est toujours quatre heures de moins que nos partenaires européens.

Tours accueille également 5 bibliothèques universitaires, gérées par le service commun de documentation universitaire de l'Université de Tours : les Tanneurs, les 2 Lions, la BU de Médecine et la BU de Pharmacie et l'IUT. On notera que les équipements universitaires sont de qualité.

Cependant, le mode de vie étudiant et l'inconfort d'une partie des conditions de logements invite à l'interroger sur la possibilité de fréquenter des espaces de travail le dimanche. Il ne s'agit pas nécessairement des bibliothèques mais d'espaces où les étudiants pourraient travailler, ailleurs que chez eux.

---

<sup>8</sup> Le présent rapport ne vise pas à faire un état des lieux scientifique de la bibliothéconomie locale

<sup>9</sup> Voir ici en annexe le tableau édifiant des horaires de toutes les bibliothèques, dressé par Codev.

<sup>10</sup> On pense ici à la modernisation de la BM de Tours, inachevée et n'ayant pas réglé certains problèmes récurrents : un ascenseur capricieux, une façade qui se délite, un accueil pour le moins perfectible dans ses aménagements.

<sup>11</sup> Rapport Orsenna : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2018/02/20/rapport-orsenna-bibliotheques>

Bibliothèque de la Fac de médecine. Photo : G. Lorette.

### *Un parc de piscines issu des années 70, petit à petit complété et modernisé par l'intercommunalité*

Une des actions fortes de la communauté d'agglomération<sup>12</sup> devenue Métropole a été dès sa constitution de rattraper le retard en équipements de nage du territoire.

A ce jour, la métropole accueille 12 piscines ouvertes au grand public.

Avec son plan piscines 2002, Tour(s)plus s'était donné comme objectif de couvrir le besoin de la population en bassin afin de permettre aux enfants de savoir nager. Cette précision est de taille. Mais elle ne saurait justifier à elle seule le rattrapage en équipement. L'aspiration des habitants à disposer d'équipements nautiques repose également sur la popularité des nouvelles offres alliant nage à espaces ludiques et de bien-être. C'est aussi un argument pour rééquilibrer un fonctionnement très déficitaire. En offrant des nouveaux services, on augmente la tarification...

En 2007 puis en 2010, Tour(s)plus a adopté son plan de réhabilitation des équipements. 60 M d'euros auront été investis pour remettre à niveau le parc réparti entre communes et intercommunalité, gestion en régie et délégation de service public.

Sur le territoire de	Maitre d'ouvrage	gestionnaire
Chambray les Tours	Ville	ville
Joué les Tours	ville	ville
Fondettes ( en construction)	TMVL	DSP
La Riche	TMVL	DSP
Luynes	ville	DSP
Saint Avertin	ville	ville
Saint Cyr sur Loire	ville	ville
Saint Pierre des Corps	ville	ville
Tours Bozon	ville	ville
Tours Mortier	TMVL	Ville
Tours Tourettes	ville	ville
Tours Centre Aquatique du Lac	TMVL	DSP

On peut considérer à ce jour que sur le territoire de la métropole, les besoins en bassin sont couverts au moins jusqu'à 2030. Comme évoqué plus haut, le secteur sud-ouest de la métropole ne bénéficie pas d'équipements de nage, alors que le nord est bien pourvu. **A cet égard, on s'interrogera sur la possible redondance de la piscine de Fondettes guère éloignée de la piscine de Luynes....**

## Des horaires d'une rare complexité dans les bibliothèques et globalement peu pratiques dans les piscines

Il ne faut pas confondre les horaires effectifs avec les horaires d'ouverture au public : même fermées au

---

<sup>12</sup> Audition de Mme Beaufile en date du 16 novembre 2018

grand public, les bibliothèques et les piscines peuvent être en fonctionnement : accueil de publics particuliers, gestion de l'équipement : on peut parler de services invisibles : tout un pan du fonctionnement par nature des bibliothèques, par exemple, doit être assuré : la préparation, les acquisitions, le catalogage, mais également l'accueil de groupes de publics spécifiques, en dehors des heures d'ouverture au public. C'est ainsi que la BM est ouverte 38,30 heures par semaine.

Il en va de même avec les piscines, fermées au public quand elles accueillent des scolaires, des publics fragiles, des clubs ou des compétitions. Or, selon qu'on considère qu'elles ne sont pas assez ouvertes ou qu'elles le sont à des créneaux peu adaptés à l'évolution des rythmes de vie, bibliothèques et piscines cristallisent bon nombres de frustrations ou d'incompréhension.

### *Des bibliothèques ouvertes sur 4,5 jours en moyenne, aux horaires d'une rare complexité*

On se reportera ici à l'annexe 1 pour prendre la mesure de la diversité des horaires, entre les bibliothèques ce qui peut s'entendre mais aussi au sein d'un même équipement: On mettra à part **les toutes petites bibliothèques dont les horaires se caractérisent par leur caractère limité**, faute de personnel, ou de bénévoles.

Dans les bibliothèques dites « professionnelles », **les horaires sont définis par jour et varient d'un jour de la semaine à l'autre**. Si l'équipement est organisé en plusieurs sections, il n'est pas rare que chaque section ait ses propres horaires.

Par ailleurs, à l'exception de Rochecorbon, Fondettes, Saint Cyr et Villandry, bibliothèques de modestes ambitions, **toutes les autres bibliothèques sont fermées le lundi**, excluant de fait toute une population travaillant le samedi (on pensera aux commerçants) mais également le jeudi, matin ou après-midi c'est selon. Et bien sur le dimanche, sauf la BM de Tours, une après- midi par mois (voir plus bas).

La diversité des horaires d'accès et des jours d'ouverture semblent davantage correspondre à des choix internes de gestion qu'à une recherche de réponse à la diversité des attentes sur la métropole. **On gagnera à envisager des horaires plus faciles et plus réguliers, et davantage compatibles avec l'évolution des modes de vie.**

**Ce constat du Codev s'inscrit dans la continuité des observations et recommandations de la sénatrice Sylvie Robert**, laquelle a remis en novembre 2015 un rapport sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques<sup>13</sup>, complété depuis par le rapport Orsenna.

La mutation des bibliothèques, accélérée par les potentialités qu'offre le numérique, se vit au quotidien dans les équipements. Pour que cette mutation soit réussie et permette de répondre aux besoins des usagers, les bibliothèques doivent s'adapter, pour inclure tous les citoyens. Le rapport Orsenna préconise de « se donner les moyens d'avoir une connaissance précise, dans chaque bassin de vie, de l'existant et des besoins. [...] Quels que soient les usages des bibliothèques, il faut que leurs horaires d'ouverture concordent avec les temps réels de la cité". Dans cette optique, le rapport Orsenna recommande la réalisation d'un diagnostic territorial sur l'organisation du temps des usagers et d'une réflexion sur les missions des agents pour renforcer leur présence auprès des usagers en développant, par exemple, l'automatisation des prêts.

### *Le cas particulier des bibliothèques universitaires*

Les bibliothèques universitaires ont quant à elles beaucoup progressé, offrant une amplitude satisfaisante, même si sur le modèle des campus privés, on pourrait s'attendre à des horaires plus nocturnes.

---

<sup>13</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rapport-de-Sylvie-Robert-senatrice-d-Ille-et-Vilaine-sur-l-adaptation-et-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-publiques>



06/01 - 12/01



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:30 - 19:00	08:30 - 19:00	08:30 - 19:00	08:30 - 19:00	08:30 - 18:30	09:00 - 13:00	Fermé

Horaires de la BU des Tanneurs, à Tours.

### *Des piscines très sollicitées mais inégalement ouvertes au public*

Le tableau des horaires des piscines ne permet pas de mesurer l'occupation totale des équipements qui accueillent en effet d'autres utilisateurs que le grand public. Ainsi la lecture des grilles d'horaires ne montre que les horaires d'ouverture au public et ne montre pas l'occupation, notamment des scolaires et des clubs. Annexe 2.

**Les piscines sont ouvertes 7 jours sur 7** sauf à Saint Pierre des Corps (6 jours d'ouverture).

Elles n'offrent cependant pas les mêmes services, d'un équipement à l'autre. **Les piscines exploitées en régie se concentrent sur l'apprentissage de la natation et la nation sportive ou de loisirs quand les autres, exploitées en DSP offrent des prestations plus larges (bien-être, animations) qui n'excluent pas l'apprentissage ni la nage.**

On observe que **les piscines rénovées ou récentes prennent mieux la mesure des attentes des habitants**, en proposant des horaires plus larges. Mais toutes, à l'exception du Centre aquatique ouvert tous les jours de semaine très tôt, ont des horaires tardifs le matin, quand elles sont ouvertes le matin !

La piscine Bozon, piscine très appréciée des nageurs car elle propose un bassin de 50 m, est symptomatique quant à elle d'un équipement mal adapté ou mal compris (sans doute à l'image de la BM de Tours) : Récemment rénovée, elle n'ouvre que très peu au public alors qu'elle reçoit beaucoup de scolaire et de clubs. Son alternative, le CAL qui dispose comme Bozon d'un bassin olympique, est quant à lui ouvert à des horaires très extensibles et très appréciés, alors qu'il reçoit également beaucoup de scolaires ou étudiants. Il n'accueille cependant pas ou peu de clubs.

**Dans l'ensemble, les horaires sont complexes et peu mémorisables, dans les piscines (à l'exception du Centre Aquatique du Lac et de la piscine de Joué les Tours) et dans les bibliothèques.**

Le cas particulier de l'ouverture des bibliothèques le dimanche, une rareté opportunément mise en avant

L'ouverture du dimanche, au cœur des débats sur les bibliothèques, ne suffit pas à résoudre la question de l'inadaptation des horaires des autres jours. On observera qu'elle n'est proposée à Tours qu'à la grande bibliothèque centrale, une fois par mois, le dimanche après-midi pour 3h30. Cette ouverture repose sur une promesse électorale. Elle n'a pas reposé au préalable sur une enquête auprès des usagers. Sa mise en place a entraîné la fermeture de la bibliothèque une après-midi chaque semaine mais elle est satisfaisante en ce qu'elle a rencontré « son public d'habités » : ceux qui savent reviennent, essentiellement un public de familles.

On notera que si l'Etat subventionne l'ouverture le dimanche et les soirs, la Ville de Tours dit ne pas avoir mobilisé ces crédits.

## L'information numérique des usagers : des sites en pagaille mais peu pratiques

Les sites des bibliothèques les plus structurées sont plutôt bien organisés mais il faut aller sur chaque site pour avoir les informations : le site de la Métropole offre bien une rubrique recensant quasiment au kilomètre toutes les activités des différentes bibliothèques : il s'agit d'animations et non d'informations sur le fonds, les horaires, l'actualité.

A l'inverse, l'application de Tours Métropole propose une rubrique bibliothèque qui recense toutes les bibliothèques de la Métropole mais elle ne donne que les horaires.

**On observe donc une absence de plateforme unique centralisant *a minima* tous les horaires des bibliothèques.**

En matière d'offre numérique et sans doute comme prémisses à une offre en réseau (voir plus bas), on notera le site Nomade de la bibliothèque départementale de prêt : il offre un accès à des ressources numériques. Précieux, il constitue l'offre numérique mutualisée par le Département pour toutes les bibliothèques du Département, accessibles à leurs adhérents. Cependant, son ergonomie reste pour le moins perfectible.

Les piscines font quant à elles l'objet d'une prise en charge centralisée : l'information générale est portée par la Ville de Tours : <https://www.tours.fr/services-infos-pratiques/583-piscines-et-patinoires.htm>.

## Des tarifs et modalités d'adhésion hétérogènes, déroutants et ne facilitant pas la fréquentation multi-sites

**Qu'il s'agisse des piscines ou des bibliothèques, chaque maître d'ouvrage fixe ses modalités d'adhésion et ses tarifs.** Certaines favorisent des tranches d'âge, ou de population, d'autres reconnaissent l'appartenance métropolitaine, certaines optent pour la gratuité ou reposent sur le quotient familial. On notera que s'agissant des piscines, le Centre Aquatique du Lac est relativement cher. Mais il offre aussi le plus de prestations et d'heures d'ouverture au public.

Une étude spécifique devra être menée sur ce point pour mesurer l'ampleur de la diversité des tarifs et des modalités d'adhésion.

La question de la gratuité ne se pose *a priori* que pour les bibliothèques. On observe que lorsqu'une ville décide de passer à la gratuité de la bibliothèque, la fréquentation fait un bon de 25%, et redescend mécaniquement quand l'accès redevient payant.<sup>14</sup>

A Tours, le tarif est de 11,50 € pour tout adulte résidant sur le territoire de TMVL. Le nombre d'inscrits étant de 17.000 (chiffres 2017 mais chiffres stables), on compte 8.000 adultes payants, soit une recette de 92.000 euros.<sup>15</sup> Cette somme est assez faible. La question peut donc se poser de l'intérêt de faire payer l'accès aux bibliothèques à Tours. Cependant, les politiques varient d'une ville à l'autre, et les échanges au sein du Codev n'ont pas permis d'affirmer une position unique sur ce point. Il faudra consacrer une étude spécifique à la question des tarifs.

Le coût très élevé du fonctionnement des piscines les écarte plus spontanément du débat sur la gratuité de l'accès à ces services. Elle s'est posée dans certains territoires pour l'accès aux piscines en période de

---

<sup>14</sup> Entretien Aude Devilliers, op.cit.

<sup>15</sup> Cette somme doit être réduite du coût de la tenue de la régie municipale.

canicule. Cette question ne manquera pas de revenir, les épisodes caniculaires s'inscrivant avec plus de régularité dans la météo.

Quoiqu'il en soit, aucune piscine ou bibliothèque ne permet un abonnement unique pour une fréquentation de différents sites. Or, on sait que les usagers sont potentiellement volatiles en terme de fréquentation. Si une part d'entre eux est fidèle à l'équipement le plus proche de chez lui, l'évolution des modes de vie conduit une part de plus en plus importante des usagers à considérer la fréquentation de la bibliothèque ou d'une piscine en fonction de ses déplacements quotidiens : la piscine pourra être celle la plus proche du lieu de travail pour une séance entre midi et deux par exemple mais la piscine proche du domicile sera peut-être aussi privilégiée le weekend.

Dans l'état actuel des choses, c'est plus difficile en matière de bibliothèque, s'agissant de retrait ou de restitution de livres car il faut être abonné.

On voit bien ici que la mise en réseau des équipements, numérique dans un premier temps pour les bibliothèques, peut permettre d'égaliser l'offre à tout le territoire en permettant à tous les habitants de TMVL d'accéder aux services offerts par l'ensemble des bibliothèques.

## Moderniser les équipements, oui mais jusqu'où ?

### De l'intérêt de mettre les bibliothèques en réseau

La mise en réseau<sup>16</sup> consiste à partir d'un système informatique unique et partagé à relier les bibliothèques entre elles et à partager leur références. Un livre détenu ici pourra être recensé pour un utilisateur d'une autre bibliothèque. Le livre pourra être réservé et envoyé sur l'équipement fréquenté par l'utilisateur. Cela suppose par ailleurs un enregistrement unifié des adhérents.

Cette mutualisation des fonds passe par une mutualisation des réseaux informatiques, au bénéfice de tous. Elle permet à une petite bibliothèque, en plus des prêts mis à disposition par la BDP de disposer pour ses adhérents d'ouvrages des autres bibliothèques.

### Du risque de transformer les bibliothèques en tiers-lieux

L'adaptation des bibliothèques aux nouveaux usages revêt plusieurs dimensions :

- Le prêt : sur place, sur réservation en ligne, retrait et dépôt en dehors des horaires d'ouverture, voire le retrait dans une bibliothèque et le dépôt dans une autre : autant de modalités qui voient le jour petit à petit, mais qui faute de mise en réseau ne saurait être généralisées.
- La fréquentation physique pour consultation ou pour assister à des animations,
- La consultation sur Internet, pour notamment chercher un emploi,
- L'utilisation des salles de lecture comme lieu de travail, pour les étudiants par exemple

Les bibliothèques sont amenées à proposer une plus grande diversité d'offres, ce qui passe par des aménagements et une modernisation des espaces (possibilité de recharger un portable, d'aller sur Internet, de regarder un film, d'écouter de la musique) qui passe également par la mise à disposition de lieux de convivialité.

Sur la question sensible de la fréquentation étudiante – plus de 10% de la population métropolitaine est « en étude » -, le rapport Orsenna propose d'élargir encore les horaires des bibliothèques universitaires, ce qui permettrait parfois de désengorger les équipements municipaux, d'envisager l'ouverture, le dimanche, d'espaces de coworking dans des locaux publics fermés le dimanche (par exemple, les restaurants administratifs). Il propose de renforcer les partenariats conventionnels entre les bibliothèques universitaires et municipales pour des ouvertures coordonnées. Cette question reste d'actualité à Tours :

---

<sup>16</sup> <https://www.abf.asso.fr/4/161/635/ABF/la-mise-en-reseau-des-bibliotheques-tout-le-monde-y-gagne>

on constate une occupation parfois massive de la bibliothèque centrale par les étudiants à certains moments de l'année, sans doute davantage en période d'examens. Pourtant, les horaires de la BU sont larges et facilement mémorisables. Mais les espaces sont sans doute insuffisants pour une population importante. Or, dès qu'une BU est fermée, les étudiants fréquentent en nombre la BM...

Des échanges réguliers ont lieu entre les directeurs des bibliothèques de Tours et des bibliothèques universitaires. Quelques animations sont organisées en commun mais on regrette l'absence de collaboration fonctionnelle.

Enfin, les bibliothèques proposent de plus en plus, mais de manière encore insuffisante et peu démonstrative des activités « hors les murs » : le service du bibliobus dessert  $\frac{3}{4}$  des 55 groupes scolaires, mais également des Ephad, des parcs et des jardins publics. Mais cela reste un service propre à la ville Centre.

## De la nécessité d'adapter les métiers

Le métier doit pouvoir évoluer vers plus de médiation. Les missions telles que définies par le statut des personnels territoriaux des bibliothèques sont la gestion des collections. Or, plus de 50% des usagers n'empruntent pas de document. Les professionnels sont actuellement trop centrés sur le rapport aux livres et insuffisamment sur le rapport au usagers et aux usages du numérique. L'évolution vers le métier de médiateur culturel est nécessaire. Mais doit-il évoluer vers le métier de médiateur social ?

Des permanences de services sociaux, de Pôle emploi, ou encore de services publics comme les impôts, la sécurité sociale sont organisées dans certaines bibliothèques. Cela n'est pas le cas à Tours. La question de la fracture numérique (illectronisme<sup>17</sup>) conduit en effet à repenser la relation aux usagers. Mais, ce constat doit-il faire évoluer les équipements de lecture publique vers des *tiers lieux* ? les bibliothèques doivent-elles être des point d'accès ? enfin, comment aller à la rencontre des publics qui ont pris l'habitude d'avoir accès à tout instantanément.

**Le défi est de ne pas avoir de conflit d'usage, sans pour autant « trier » les usagers.**

On mesure que l'adaptation des bibliothèques est une nécessité pour continuer à recevoir du public. Faute de public, continuera-t-on d'avoir des bibliothèques ? Le risque est de vider cet équipement de sa vocation de conservation des documents, de prêt, de consultation, d'animations autour du livre, ...dont il a la charge et de participer à un réseau de communication à distance de l'information.

Le Codev n'est pas unanime sur ce thème.

## La tentation d'en finir avec les piscines pour les remplacer par des espaces ludiques

La Cour des Comptes, dans son rapport 2018, et plus particulièrement dans son chapitre consacré à la gestion des piscines, juge que *selon les territoires, la commune n'est parfois plus l'échelon local pertinent de gestion de ces équipements* », raisonnant davantage en terme de rentabilité financière des installations qu'en logique de service public, elle énonce que ces équipements par nature déficitaires (coûts d'exploitation élevés, recettes limitées par les missions de service public) sont fréquentés par des usagers dont la provenance dépasse souvent les limites communales. Elle préconise à cet égard un *transfert à l'intercommunalité pour une meilleure mutualisation des moyens* ».

La position de TMVL sur ce point n'est pas tranchée, certains membres craignant que le transfert n'uniformise les politiques tarifaires mises en œuvre tant dans les bibliothèques que les piscines, ainsi que

---

<sup>17</sup> L'illectronisme est un néologisme qui veut dire « manque ou une absence totale de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation et à la création des ressources électroniques ».

l'offre d'actions de proximité. Si ce point est complexe, il n'est pas indépassable. Harmoniser l'offre ne nécessite pas forcément le transfert. En effet, le sport reste une compétence partagée. On observera cependant que la Métropole, sur la question spécifique des piscines a fait montre d'une ambition forte et accompagne comme évoqué plus haut la rénovation de l'ensemble du parc des piscines. Cette politique d'équipements doit pouvoir se traduire par un accès amélioré. La question de la spécialisation des équipements doit être finement menée tout comme doit être abordée la question d'une harmonisation des tarifs à l'échelle du bassin de vie des usagers.

La question de l'accueil des scolaires a bien été traité sur le territoire. En effet, en 2016, selon une enquête de l'Education Nationale<sup>18</sup>, 410 élèves sur 2424 élèves de 6eme du département d'Indre-et-Loire étaient non-nageurs, soit 16,9%. Tous les élèves des écoles élémentaires et des collèges métropolitains (à l'exception de celui de Ballan) ont accès à une piscine. L'accès des élèves de maternelle est lui très inégal suivant les niveaux et les communes. Les travaux de rénovation des piscines et la construction de nouveaux équipements sur le territoire de Tours Métropole ont cependant permis une progression considérable du nombre d'enfants sachant nager. Il est donc indispensable de conserver aux piscines leur vocation de lieu d'apprentissage.

Cependant, l'évolution des usages et l'aspiration à bénéficier d'équipements modernes alliant bien être et espaces ludiques rendent ces équipements plus sophistiqués, plus lourds à gérer, et plus chers à entretenir. Il en résulte une hausse des tarifs. Le glissement sémantique de piscine vers centre aquatique s'est accompagné d'un glissement tarifaire.

En outre, ces équipements complexes proposent des activités qui ne relèvent pas du service public stricto sensu (bien-être et espace ludique) et relèvent donc d'une exploitation privée, qui justifie le passage en délégation de service public.

---

<sup>18</sup> Lors de l'entretien conduit avec les personnels de l'Education nationale en charge de l'apprentissage de la natation, il a été rappelé qu'il est indispensable de garantir l'accès au service public de la natation, qu'il s'agisse d'un accès tarifaire adapté à la seule activité sportive, ou encore à des lignes de nage en nombre suffisantes et à des horaires adaptés à la nage « standard ».

## 12 propositions pour faciliter l'accès aux piscines et aux bibliothèques sur le territoire de Tours Métropole

### Proposition 1 : compléter la couverture du territoire

On préconisera ici d'agrandir la Bibliothèque du Beffroi ou d'envisager un nouvel équipement au Nord de Tours pour les 89.000 habitants du Nord de la Métropole.

De la même façon, on demandera l'étude d'une piscine au sud -ouest OU l'accès à des conditions négociées des habitants de TMVL au Spadium à Monts, dans le cadre des contrats de réciprocité.

### Proposition 2 : observer de plus près les pratiques et mesurer en continu les pratiques

La versatilité des usagers exige aussi la mise en place de politique d'évaluation en continu et à chaque modification de l'organisation, et lors du renouvellement des DSP quand c'est le cas. Il faut donc :

- Observer les pratiques sur l'ensemble du territoire métropolitain y compris sous l'angle d'une approche temporelle des modes de vie
- Envisager l'avenir : évolution démographiques des territoires : quel impact sur les équipements ?

### Proposition 3 : garantir un accès généralisé et facilité en mettant en réseau les équipements

En matière de bibliothèques : la mise en réseau passe par la réalisation d'une plate-forme métropolitaine numérique pour permettre l'accès de tous les habitants de TMVL à toutes les bibliothèques. Cela suppose que soit étudiée la complémentarité entre les bibliothèques (bibliothèque centrale de Tours et ses annexes dans la ville, les bibliothèques communales, les bibliothèques universitaires) et que soit aussi identifié le public reçu (du territoire métropolitain, de la commune de résidence), et analysé le rythme de fréquentation.

### Proposition 4 : harmoniser les tarifs et conditions d'accès

A défaut d'être unifiés, les tarifs doivent être cohérents sur l'ensemble du territoire métropolitain, tenant compte de la qualité du service proposé et de la diversité de l'offre.

Il convient pour cela de mener une étude précise de la diversité tarifaire, et des convergences possibles. L'hypothèse de la gratuité des bibliothèques devra être étudiée.

Pour les piscines, une carte métropolitaine doit être étudiée, y compris dans la perspective de tarifs non unifiés, avec un comptage et une possibilité de répartition.

### Proposition 5 : simplifier les horaires des piscines ET des bibliothèques : il faut ouvrir « mieux » ?

- Garantir l'ouverture d'une bibliothèque d'importance le lundi et le jeudi,
- Faire un référendum local pour l'ouverture le dimanche en annonçant les contreparties d'adaptation d'horaires s'ils sont nécessaires,
- Simplifier les horaires : sur le modèle des nouvelles piscines, proposer des horaires journaliers identiques,
- Rendre transparente l'occupation des équipements pour mieux comprendre les horaires d'ouverture au public.

### Proposition 6 : simplifier l'information numérique sur une plate-forme métropolitaine unique et donner à voir la fréquentation en temps réel

Une appli ET un site internet donnant tous les horaires et tarifs de toutes les piscines, plans d'eau et bibliothèques du territoire, couplée à une information en temps réel sur l'affluence.

Y inclure les bibliothèques du territoire comme la bibliothèque des Studios, la bibliothèque de la Société d'Archéologie de Touraine, etc...mais également tous les plans d'eau publics surveillés et ouverts à la baignade, avec horaires des surveillances.

### Proposition 6 : garantir une desserte efficace en transport en commun des piscines et des bibliothèques

- Indiquer les lignes et horaires en temps réel sur la plateforme métropolitaine
- Prévoir des dispositifs d'attache des vélos en nombres suffisants.

### Proposition 7 : Faire des choix dans l'évolution des missions sans tomber dans les effets de mode

- Renforcement des animations et de l'offre de service les bibliothèques, et mise en réseau des offres
- Adapter les locaux en proposant des espaces de restauration dans les piscines et les bibliothèques
- Examiner la possibilité de regrouper les petites bibliothèques ou point de lecture en 2<sup>e</sup> couronne dans des maisons France Services.
- Recenser les espaces publics libres le weekend end pour en faire des espaces de co-working publics à proposer en accès libre aux étudiants et toute personne souhaitant travailler

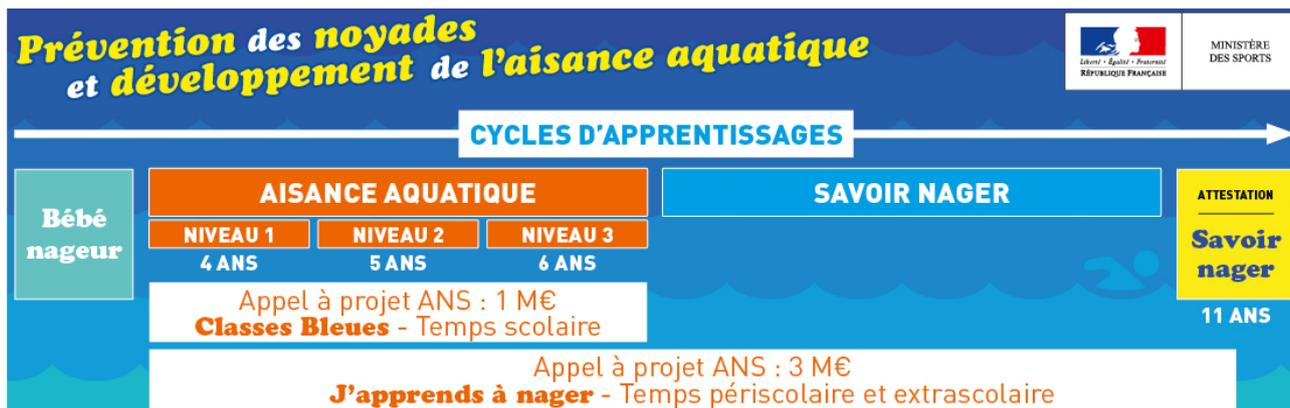
### Proposition 8 : adapter les bibliothèques et les piscines au vieillissement

26% des Français ont un handicap. En estime qu'en 2050, on multipliera par 2 le nombre de déficients visuels. Il faut donc développer l'offre d'éditions adaptées et les acquisitions dans les bibliothèques.

Dans les piscines, envisager de mobiliser le design de service pour adapter les espaces nautiques aux plus fragiles.

### Proposition 9 : être plus volontariste sur l'apprentissage de la natation en positionnant TMVL comme un territoire « qui sait nager »

Inscrire TMVL dans l'Appel à projet national des classes bleue (dispositif massé en faveur de classes maternelles et CP) et mettre en place au niveau métropolitain une coordination des dispositifs existant : bébé nageur, classes bleue, savoir nager, qui concerne tous les âges ... entre municipalité, Education Nationale et département de façon à construire une politique qui concerne toutes les classes d'âge.



Proposition 10 : associer les usagers à la définition de l'offre

- Associer les usagers : mettre en place des comités d'usagers
- Tester et se donner le temps d'évaluer en mobilisant le Design de service pour les nouveaux projets type Remix
- Mieux surveiller les délégataires en cas de DSP et inclure des représentants du Codev dans les CCSPL

Proposition 11 : recenser les espaces de nage en dehors du parc des piscines publiques et proposer des accès encadrés

- Les piscines privées des Ehpad et autres résidences services ou établissements de santé disposent de piscines parfois peu utilisées, laissant libres de grandes plages horaires. On propose de les recenser et d'étudier toute piste d'accès pour les riverains.

Proposition 12 : systématiser la gratuité des piscines pendant les périodes de canicule

## Annexe 1.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	total h	total Jours	pop (2016)
LA MEMBROLLE		1		2		2		5	3	3300
DRUYE		2	1,5		2			5,5	3	961
ST ETIENNE de C.			2		2	2		6	3	1583
CHANCEAUX			3		1,5	2		6,5	3	3500
PARCAY-M		2	3		1,5	1,5		8	4	2300
ROHECORBON	2	2	2	2	2			10	5	3162
VILLANDRY	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		15	6	1100
FONDETTES	2,5	2,5	7	2,5	2,5			17	5	10460
ST CYR	6	3	7		4	3		23	5	15800
SAINT-PIERRE		7	6,5		6,5	5,5		25,5	4	15900
ST AVERTIN		5	7,5		5	8		25,5	4	15000
LA RICHE		5	8		5	8		26	4	10300
LUYNES		6,5	7,5	5	3	6,5		28,5	5	5100
BALLAN		3,5	8,5	3,5	5	8,5		29	5	7900
JOUE		4	9	4	4	8		29	5	37500
TOURS centre		8,5	8,5	4	5,5	8	1	35,5	6	137000
CHAMBRAY		7	9	5	7	8		36	5	11700

total 13 61,5 92,5 30,5 59 73,5 1